

**Assemblée générale**

Distr. générale
21 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Rapport du Conseil économique et social pour 2000*

* Le présent rapport est une version préliminaire du rapport des sections du Conseil économique et social sur la session d'organisation pour 2000 et la reprise de cette session, ainsi que sur la session de fond de 2000. La section concernant la reprise de la session de fond paraîtra en tant qu'additif au présent rapport. La version définitive du rapport complet sera publiée en tant que *Supplément No 3 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session* (A/55/3/Rev.1).

Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa session d'organisation et à la reprise de cette session pour 2000 ainsi qu'à sa session de fond de 2000 sont publiées initialement sous les cotes E/2000/INF/2 et Add.1 et 2. Celles qui ont été adoptées à la reprise de la session de fond seront publiées sous la cote E/2000/INF/2/Add.3. Les résolutions et décisions seront publiées sous forme définitive dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 1* (E/2000/99).

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention.	1
II. Réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods	5
Compte rendu non officiel établi par le Secrétariat	5
III. Débat de haut niveau.	19
Développement et coopération internationale au XXI ^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances	19
Communiqué ministériel du débat de haut niveau présenté par le Président du Conseil.	21
IV. Débat consacré aux activités opérationnelles	27
Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement	27
A. Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil	27
B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial.	28
V. Débat consacré aux questions de coordination	30
Coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies se rapportant aux thèmes ci-après : évaluation des progrès réalisés au sein du système des Nations Unies dans le cadre de conférences d'examen, en ce qui concerne la promotion de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social et domaines connexes; mise en oeuvre coordonnée par le système des Nations Unies du Programme pour l'habitat	30
Conclusions concertées 2000/1	31
Conclusions concertées 2000/2	33
VI. Débat consacré aux affaires humanitaires	37
Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe	37
VII. Débat général.	39
A. Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU	39

Chapitre III

Débat de haut niveau

Développement et coopération internationale au XXI^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances

1. Le débat de haut niveau s'est tenu du 5 au 7 juillet 2000 (11^e à 16^e séances du Conseil). On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2000/SR.11 à 16). Conformément à la décision 1999/281 du Conseil, en date du 30 juillet 1999, le débat de haut niveau de 2000 a été consacré à l'examen du thème intitulé « Développement et coopération internationale au XXI^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances » (point 2 de l'ordre du jour). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts de haut niveau des technologies de l'information et de la communication (A/55/75-E/2000/55);

b) Lettre datée du 28 juin 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Égypte et de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué commun adopté lors du dixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des quinze organisé au Caire les 19 et 20 juin 2000 (A/55/139-E/2000/93);

c) Rapport du Comité des politiques de développement sur sa deuxième session (E/2000/33)¹;

d) *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2000* (E/2000/50/Rev.1);

e) Rapport du Secrétaire général intitulé : « Développement et coopération internationale au XXI^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances » (E/2000/52);

f) Contribution de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) au thème du débat de haut niveau (E/2000/70);

g) Contribution de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) au thème du débat de haut niveau (E/2000/71);

h) Contribution de la Commission économique pour l'Europe (CEE) au thème du débat de haut niveau (E/2000/72);

i) Contribution de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) au thème du débat de haut niveau (E/2000/73);

j) Contribution de la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) au thème du débat de haut niveau (E/2000/74);

k) Contribution des organismes des Nations Unies au rapport du Secrétaire général au thème du débat de haut niveau (E/2000/CRP.2).

2. À la 11^e séance, le 5 juillet, le Président du Conseil a ouvert la session et fait une déclaration.

3. La Vice-Secrétaire générale a pris la parole devant le Conseil.

4. À la même séance, le Secrétaire au Trésor des États-Unis d'Amérique a fait un discours liminaire.

5. Aux 11 et 12^e séances, le 5 juillet, le Conseil a procédé à un dialogue sur les politiques et à des discussions sur les faits nouveaux importants pour l'économie mondiale et la coopération économique internationale avec les chefs des institutions financières et commerciales multilatérales du système des Nations Unies. À la 11^e séance, les invités, le Président de la Banque mondiale, le Directeur général de l'OMC, le Directeur général adjoint du FMI, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Secrétaire exécutif de la CEPALC (au nom de la CEE, de la CEA, de la CESAP et de la CESAO) et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont fait des déclarations. À la 12^e séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a répondu aux questions posées. Les invités ont répondu

aux déclarations faites par les représentants des pays ci-après : Bélarus, Nigéria (au nom du Groupe des 77), Fédération de Russie, Pakistan, Rwanda, Suriname et Pologne. Toujours à la 12e séance, le Conseil a tenu une table ronde avec de hauts représentants des banques régionales de développement (Enrique Iglesias, Président de la Banque interaméricaine de développement, M. Bedouma, chef du Département, de l'infrastructure et de l'industrie – Région Nord – de la Banque africaine de développement et Rajat Nag, Directeur adjoint du Département des programmes (Ouest de la Banque asiatique de développement) et les représentants du Brésil et de la Bolivie ont fait des déclarations.

6. À la 13e séance, le 6 juillet, le Conseil a ouvert une réunion ministérielle dans le cadre du débat de haut niveau sur le thème « Développement et coopération internationale au XXIe siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances ». Alpha Oumar Konare, Président du Mali et Gennady Novitsky, Vice-Premier Ministre du Bélarus, ont fait des déclarations.

7. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et le Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont fait des déclarations.

8. À la même séance, Ebitimi Banigo, Ministre nigérian de la science et de la technique (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); Michel Duffour, Secrétaire d'État délégué au Ministre de la culture et de la communication de la France [au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), des autres pays associés (Chypre, Malte et Turquie) et des pays membres de l'Association européenne de libre-échange qui sont membres de l'Espace économique européen (Liechtenstein et Islande)]; Agum Gumelar, Ministre indonésien des communications; Anne Kristin Sydnes, Ministre norvégien du développement international; Olli-Pekka Heinonen, Ministre finlandais des transports et

des communications; Fernando Gutiérrez, Ministre costaricien de la science et de la technique; Iganicio Rodríguez Plana, Ministre cubain de la communication et de la technique; Ugo Intini, Ministre d'État chargé des affaires étrangères de l'Italie; Gunter Pleuger, Secrétaire d'État et Ministre chargé des affaires étrangères de l'Allemagne; et Liz O'Donnell, Ministre de la coopération pour le développement et des droits de l'homme de l'Irlande ont fait des déclarations. Toujours à la même séance, Jorma Ollila, Président et Directeur général de Nokia, et Raul Rodrigues, Vice-Président, Business Development, Compaq, ont fait des discours liminaires.

9. À la 14e séance, le 6 juillet, Walter Fust, Directeur général de l'Agence suisse de coopération pour le développement; Rogelio Martínez, Conseiller principal du Vice-Ministre des affaires étrangères du Mexique; Larbi Ajjoul, Secrétaire d'État chargé des postes et des nouvelles techniques de l'information au Maroc; Attaur-Rahman, Ministre pakistanais de la science et de la technique, Trajko Slaveski, Ministre de développement de l'ex-République yougoslave de Macédoine; Martha Rodríguez, dirigeante du secteur de la connectabilité en Colombie; Jerzy Kranz, Sous-Secrétaire d'État auprès du Ministre polonais des affaires étrangères; Mohammad Javad Zarif, Ministre adjoint des affaires étrangères chargé des questions juridiques et internationales de la République islamique d'Iran; Vasilii Takev, Vice-Ministre bulgare des affaires étrangères, Koichiro Matsuura, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Yukio Satoh, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies; Wang Yingfan, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies; Michel Powles, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies; Anwarul Karim Chowdhury, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, Nguyen Thanh Chau, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies; Guy-Olivier Segond, Président du Conseil d'État du Canton de Genève et Ryokichi Hirono, Professeur à l'Université de Seikei (Japon), ont fait des déclarations.

10. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Union internationale des télécommunications ont également fait des déclarations.

11. À la 15e séance, le 7 juillet, Jay Naidoo, consultant indépendant et ex-Ministre des communications de l'Afrique du Sud, et Bruce McConnell, Président de McConnell International ont fait des déclarations liminaires. À la même séance, Carlos Genatios, Ministre vénézuélien de la science et de la technique; Mpho M. Malie, Ministre de l'industrie, du commerce et de la commercialisation du Lesotho; Carlos Orlando, Directeur général de la coopération internationale de l'Uruguay; Gerardo Zepeda Bermúdez, Ministre national et Commissaire chargé de la science et de la technique du Honduras, Dubravka Jurlina Alibegovic, Ministre adjoint de la science et de la technique de la Croatie; Sergey Ordjonikidze, Ministre adjoint des affaires étrangères de la Fédération de Russie; Anne Konati, Ministre délégué chargé du développement économique, Ministre de l'économie et des finances du Burkina Faso; Sun Joun-Yung, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies; Fawn Bin Abdullah Mated Shobokshi, Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies, Abdullah Baali, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Vladimir Galuska, Représentant permanent de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies; et Just Faaland, Président du Comité des politiques de développement, ont fait des déclarations.

12. Des déclarations ont été faites par les représentants du PNUD et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Wolfagan Kemna, Directeur général de World Tel; John Gage, chef du service scientifique de Sun Microsystems; et Vinton Cerf, Vice-Président principal et ex-Président de l'Internet Society, World Com., ont fait des déclarations liminaires.

13. À la 16e séance, le 7 juillet, Hidipo Hamutenya, Ministre namibien du commerce et de l'industrie; Roberto Jordán-Pando, Représentant permanent de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Gelson Fonseca Jr., Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies; David Stuart, Représentant permanent adjoint de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Carol Markham, Directeur adjoint de la Division des Nations Unies et du Commonwealth du Ministère des affaires étrangères et du commerce international du Canada (Ottawa); Kamalesh Sharma, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, Joseph

Mutaboba, Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies; André Mwamba Kapanga, Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies; Guillermo A. Meléndez-Barahona, Représentant permanent adjoint de El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies; Felix Mbayu, Chargé d'affaires du Cameroun; et Subhas Chandra Mungra, Représentant permanent du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom des petits États insulaires en développement), ont fait des déclarations.

14. Les représentants de la Chambre internationale de commerce, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), des Volontaires des Nations Unies, du Fonds international pour le développement agricole et de l'Organisation de l'aviation civile internationale ont fait des déclarations.

15. L'adjoint au maire de la municipalité de Shanghai (République populaire de Chine) a fait une déclaration.

16. Les représentants de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, de Population Communication – International, de World Information Transfert, et de Women Action 2000 (au nom de l'Association Tunisie 21) ont fait des déclarations.

Mesures prises par le Conseil

17. À la 16e séance, le 7 juillet, le Conseil a adopté le projet de communiqué ministériel présenté par le Président du Conseil (E/2000/L.9). Après l'adoption de ce projet, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis, du Nigéria (au nom du Groupe des 77) et de la France (au nom de l'Union européenne). Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration. Le texte du communiqué était ainsi conçu :

Communiqué ministériel du débat de haut niveau présenté par le Président du Conseil

**Développement et coopération
internationale au XXIe siècle :
le rôle des technologies de l'information
dans le cadre d'une économie mondiale
à forte intensité de connaissances**

« 1. Nous, ministres et chefs de délégation présents au débat de haut niveau de la session de fond de 2000 du Conseil économique et social, tenu du 5 au 7 juillet 2000, ayant examiné la question intitulée « Développement et coopération internationale au XXI^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances », avons adopté la Déclaration suivante.

2. Nous constatons qu'il y a un large consensus sur l'idée que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont cruciales pour la création de l'économie mondiale à forte intensité de connaissances qui est en train de prendre corps et peuvent contribuer de manière importante à stimuler la croissance, à promouvoir un développement durable, à éliminer la misère dans les pays en développement et dans les pays dont l'économie est en transition et à faciliter l'intégration efficace de ces pays au sein de l'économie mondiale. Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général insiste sur ces technologies dans les rapports qu'il a établis à l'intention du Sommet du millénaire, qui doit se tenir prochainement, et du débat de haut niveau du Conseil économique et social. Ledit consensus s'est fait jour tout récemment encore dans la Déclaration sur le Sommet du Sud qui s'est tenu à La Havane. Nous prenons note du fait que la question reçoit un traitement prioritaire dans les préparatifs du Sommet du G-8, qui doit se tenir à Okinawa (Japon).

3. Nous sommes sensibles aux efforts qui ont été déployés par tous les pays, ainsi qu'au niveau régional, pour préparer le débat de haut niveau de la session de fond de 2000 du Conseil économique et social, en particulier l'organisation du Forum de développement africain, 1999, sur le thème « L'Afrique face au défi de la mondialisation et de l'ère de l'information », tenu en octobre 1999, du Séminaire de l'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement et les technologies de l'information, tenu à Florianopolis (Brésil) en juin 2000, et de la Table ronde régionale sur les technologies de l'information et le développement pour la région de l'Asie et du Pacifique, tenue à New Delhi (Inde) en juin 2000. Nous prenons acte de la Déclaration de Florianopolis et des recommandations de la Table ronde régionale.

4. La révolution des technologies de l'information et de la communication ouvre de vastes et nouvelles possibilités de croissance économique et de développement social, mais elle présente aussi des défis et des risques. En même temps que les importants bienfaits économiques et sociaux qu'elle apporte, elle peut provoquer une augmentation des disparités entre les pays et à l'intérieur des pays. Au moment où nous étudions les incidences des technologies de l'information et de la communication sur la création d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances, nous voulons souligner que la majorité de la population mondiale continue de vivre dans la misère et reste en marge de cette révolution. La nouvelle économie qui est en train de prendre forme, et qui est caractérisée par le rôle de plus en plus important de l'information et du savoir comme sources créatrices de valeurs, demeure concentrée dans les pays développés. Il est indispensable d'ouvrir plus largement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et d'en promouvoir l'utilisation si l'on veut que la majorité des individus, en particulier dans les pays en développement, puissent profiter des bienfaits de la nouvelle économie fondée sur les connaissances.

5. Nous constatons avec une profonde préoccupation qu'à l'heure actuelle, l'immense potentiel que renferment les technologies de l'information et de la communication comme moyens de stimuler le développement, en particulier dans les pays en développement, ne s'est pas pleinement concrétisé. Ce fait a donné naissance à un « clivage numérique ». Aussi est-il impératif que des actions concertées à l'échelon national ainsi qu'à l'échelle régionale et internationale soient entreprises d'urgence pour remédier à ce clivage, offrir des possibilités de rattrapage numérique et mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement pour tous. Dans cette optique, nous invitons tous les membres de la communauté internationale à oeuvrer en coopération pour remédier à ce clivage numérique et faciliter le « rattrapage numérique ». À cet égard, nous reconnaissons qu'il est indispensable de s'attaquer aux principaux obstacles qui empêchent la majorité des habitants des pays en développement de participer véritablement à la révolution des tech-

nologies de l'information et de la communication, comme le manque d'infrastructures, de moyens éducatifs, de capacités, d'investissements et de ressources informatiques.

6. Les technologies de l'information et de la communication offrent des possibilités uniques de croissance économique et de développement humain. Elles peuvent susciter ou renforcer toute une gamme d'applications dans le domaine du développement – commerce électronique et accès aux marchés financiers; création d'emplois et création de possibilités d'investissement pour les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises; amélioration de la productivité agricole et manufacturière et autonomisation de tous les secteurs de la société; télééducation et télémédecine; gestion et contrôle de l'environnement et prévention et gestion des catastrophes. Leur potentiel est énorme pour ce qui est d'aider à promouvoir un développement durable, d'autonomiser les individus, y compris les femmes et les jeunes, de renforcer les capacités et les compétences, d'aider les petites et moyennes entreprises, de réduire la misère et de renforcer la participation des individus et la prise de décisions en connaissance de cause à tous les niveaux. Les efforts destinés à promouvoir les technologies de l'information et de la communication ne doivent pas se substituer aux efforts visant à assurer le développement et la modernisation des secteurs de base de l'économie mais compléter ces derniers et les consolider.

7. L'accès à l'information et le partage des connaissances dépendent dans une large mesure du niveau d'instruction des individus, des capacités des pays, y compris leurs ressources, du degré de transparence des sociétés, de l'aptitude à créer des connaissances et à les utiliser, des ressources informatiques disponibles et des apports et applications divers dans ce domaine, ainsi que de l'existence de principes directeurs et d'un cadre juridique et réglementaire. Des mesures en la matière doivent être prises d'urgence, à l'échelon national et sur le plan international, afin que les pays, en particulier les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition, deviennent mieux à même de participer à l'économie à forte intensité de connaissances et,

ainsi, de promouvoir leur développement économique et social.

8. La mise en place de réseaux informatiques, s'étendant notamment aux groupes à faible revenu, dans tous les pays, et en particulier dans les pays en développement, nécessitera des approches novatrices et des partenariats, y compris des réseaux au niveau du groupe et de la localité et des investissements de la part du secteur privé. À cet égard, la création de centres d'information communautaires intégrés, polyvalents et multi-média, sera importante.

9. Outre qu'il importe de mettre en place des réseaux informatiques, il est indispensable de renforcer les capacités – humaines et institutionnelles – pour permettre l'accès à ces réseaux et faire en sorte que la société en retire tous les avantages possibles. L'investissement dans le domaine de l'éducation, qu'il s'agisse de l'instruction de base ou des connaissances informatiques, demeure le moyen par excellence de développer les capacités humaines et doit être au coeur de toute stratégie nationale, régionale et internationale en matière de technologies de l'information.

10. Outre la mise en place de réseaux informatiques et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, il importe de prévoir l'installation sur ces réseaux d'un contenu varié, qui encouragera la consultation. L'incorporation d'un contenu local à l'Internet et la possibilité de le consulter librement contribueront à promouvoir un univers cyberspatial culturellement et linguistiquement varié et encourageront les intéressés à faire largement et durablement usage de l'Internet. La présence d'un contenu local peut, par ailleurs, faciliter aux particuliers et aux entreprises des pays en développement l'accès à l'économie fondée sur les connaissances et leur donner le moyen de participer plus largement à la nouvelle économie de réseau.

11. L'aptitude à se servir des technologies de l'information et de la communication pourrait rendre les entreprises, petites et moyennes, notamment dans les pays en développement, mieux à même d'entrer sur les marchés internationaux. Le commerce électronique offre la possibilité d'élargir l'accès aux marchés mondiaux et de stimuler la croissance économique. Des efforts

concertés doivent être entrepris sur le plan national, au niveau régional et à l'échelle internationale pour créer un climat favorable à cette fin. Dans ce contexte, une attention particulière doit être accordée aux pays qui ne sont pas en mesure de participer efficacement au commerce électronique.

12. Les forces du marché revêtent une importance fondamentale mais elles ne suffisent pas à elles seules à mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement. Une collaboration efficace et constructive s'impose de la part des gouvernements, des institutions multilatérales de développement, des donateurs bilatéraux, du secteur privé, de la société civile et d'autres parties intéressées pour renforcer l'effet des technologies de l'information et de la communication sur le développement. Les efforts dans ce sens doivent inclure le transfert de technologies des pays développés aux pays en développement à des conditions privilégiées et préférentielles, définies d'un commun accord, en particulier le transfert de technologies se rapportant aux secteurs à forte intensité de connaissances, la mobilisation de ressources en provenance de toutes sources, tant publiques que privées, à l'échelon national et au niveau international, et le renforcement des capacités.

13. Nous considérons que l'adoption de mesures systématiques et cohérentes au niveau national et à l'échelon local est indispensable si l'on veut que les technologies de l'information et de la communication que fait intervenir le développement soient efficaces et durables et qu'elles soient adaptées aux besoins particuliers de chaque pays, à l'échelle nationale et sur le plan local. À cet égard, il conviendra de mettre à profit les pratiques optimales et les enseignements émanant des pays et des localités qui ont déjà mis en oeuvre des programmes fondés sur les technologies de l'information et de la communication. Il importe que les pays développés partagent avec les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition l'expérience qu'ils ont acquise dans le cadre des efforts qu'ils ont déployés pour promouvoir et créer au sein de leur économie des secteurs mettant en jeu les technologies de l'information et de la communication,

ce afin que les erreurs puissent être évitées et que les avantages soient exploités au maximum.

14. Les programmes nationaux visant à mettre les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement doivent être intégrés dans les stratégies nationales de développement, en fonction des priorités des pays et en partant du principe que ces stratégies sont la responsabilité de ces derniers. Ces programmes doivent définir une vision nationale des défis à relever et des approches à adopter, établir des priorités nationales et, s'il y a lieu, un mécanisme de coordination national et créer les conditions permettant la diffusion, le développement et l'utilisation rapides des technologies de l'information. Ces programmes nationaux pourraient porter sur :

a) La mise au point d'un cadre juridique et réglementaire transparent et cohérent favorisant le développement des TIC, y compris, le cas échéant, en éliminant les obstacles à la croissance dans le secteur des TIC;

b) La mise en place des infrastructures de base permettant d'assurer la desserte de toutes les régions, y compris les plus reculées;

c) L'utilisation, dans toute la mesure possible, des TIC dans les établissements publics tels que les écoles, les hôpitaux, les bibliothèques et les services gouvernementaux;

d) L'établissement, dans les langues locales, de documents pouvant être transmis grâce aux TIC, par le biais notamment de la mise au point de polices de caractères adaptées, ainsi que leur amélioration;

e) La promotion de l'accès pour tous aux TIC, grâce à l'apport d'un appui à la fourniture de points d'accès publics;

f) L'adoption de mesures visant à réduire les coûts de raccordement afin de les rendre abordables, notamment par le biais des mécanismes du marché et de la concurrence, selon les cas;

g) La mise au point de politiques promouvant les investissements dans le secteur des TIC;

h) Les investissements à faire dans la mise en valeur des ressources humaines et le ren-

forcement des institutions et réseaux pour la production, l'acquisition, l'absorption et la diffusion de documents pédagogiques;

i) La préparation sur le plan technique d'une main-d'oeuvre nationale capable de mettre en place les capacités nationales pouvant administrer des systèmes d'information et de créer des projets durables concernant les TIC;

j) La promotion de l'amélioration numérique des médias déjà établis;

k) La mise au point de stratégies visant à lier les technologies établies, telles que la radio et la télévision, avec des technologies nouvelles telles que l'Internet;

l) La promotion de pépinières d'entités à vocation technologique entretenant des liens avec les universités et les centres de recherche.

15. Le système des Nations Unies, et le Conseil économique et social en particulier, peuvent jouer un rôle essentiel en promouvant le caractère synergétique et la cohérence de toutes les initiatives visant à renforcer l'impact des TIC sur le développement, et notamment en :

a) Soutenant les initiatives nationales visant à tirer parti du potentiel des TIC pour le développement : fourniture d'une assistance aux pays en développement et aux pays en transition afin de pleinement les intégrer dans une économie mondiale en réseau à forte intensité de connaissances et de leur permettre de plus facilement mettre au point des infrastructures et créer des documents;

b) Servant de forum mondial en vue de promouvoir et d'accélérer l'accès universel au savoir et à l'information, de contribuer, selon qu'il convient, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à la mise au point de normes dans la transparence et en faisant appel à la participation, en tenant compte de manière équilibrée des priorités de développement et de la nécessité d'encourager l'innovation, et de permettre d'aborder des questions telles que la diversité culturelle, l'éthique de l'information, la protection de la vie privée, la sécurité et la criminalité informatique;

c) Contribuant à un recensement plus systématique et suivi des connaissances spécialisées des TIC, des programmes d'enseignement à distance, des informations et des données fiables se rapportant aux TIC, des études de cas, des bonnes pratiques et des modèles ayant fait leurs preuves, les étudiant et les diffusant, en particulier au niveau régional, notamment par le biais de réseaux de groupes d'étude, devenant ainsi une importante plaque tournante de l'information dans ce domaine;

d) Mettant l'accent sur l'importance de l'accès universel au savoir et à l'information pour promouvoir le développement;

e) Prenant des initiatives visant à combler le fossé numérique et à promouvoir les possibilités qu'offre l'informatique, et adoptant, afin d'améliorer les capacités du système des Nations Unies de parvenir à ces objectifs, une stratégie concernant les TIC cohérente à l'échelon du système qui assurerait la coordination et la synergie entre les programmes et activités des divers organismes du système et transformerait ce dernier en un réseau d'organisations fondé sur le savoir;

f) Promouvant le rôle complémentaire que jouent les médias établis et les médias plus nouveaux pour combler le « fossé numérique », notamment par le biais du forum télévisé des Nations Unies;

g) Faisant se rencontrer les différents acteurs des secteurs public et privé afin de créer des partenariats.

16. Tous les membres de la communauté internationale devraient s'engager, au niveau le plus élevé possible, à s'efforcer de combler le « fossé numérique » et à mettre les TIC au service du développement et de l'ensemble des habitants de la planète. Il convient de mobiliser les ressources nécessaires pour parvenir à cet objectif, de renforcer les partenariats entre la communauté des donateurs et entre les donateurs et les bénéficiaires afin d'éviter tout chevauchement inutile et de promouvoir la collaboration et la transparence, y compris entre les institutions multilatérales de développement.

17. Nous appelons la communauté internationale, notamment les organisations, fonds et pro-

grammes internationaux pertinents, ainsi que les institutions spécialisées du système des Nations Unies à, dans les meilleurs délais :

a) Promouvoir des programmes visant à renforcer la coopération, notamment la coopération Sud-Sud dans le domaine des TIC pour les projets de développement, y compris les idées et projets susceptibles d'améliorer les liens informatiques entre pays en développement;

b) Réfléchir à des initiatives de financement novatrices concernant les TIC en prenant des mesures appropriées faisant appel à tous les intervenants, notamment au secteur privé;

c) Adopter des mesures visant à réduire sensiblement le coût moyen d'accès à l'Internet dans les pays en développement;

d) Promouvoir les initiatives visant à accroître le nombre d'ordinateurs et autres moyens d'accès à l'Internet dans les pays en développement;

e) Envisager l'adoption de mesures susceptibles de faciliter l'accès à la formation aux TIC;

f) Trouver moyen de promouvoir et de faciliter les investissements dans la recherche et le développement de technologies, produits et services susceptibles de contribuer à l'amélioration du niveau de qualification et de savoir dans les pays en développement;

g) Faciliter le transfert des technologies de l'information et de la communication, en particulier vers les pays en développement, et soutenir les initiatives visant à renforcer les capacités et à mettre au point des documents;

h) Encourager la recherche-développement portant sur la technologie et les applications adaptées aux besoins spécifiques des pays en développement, notamment l'enseignement à distance, la formation communautaire, l'alphabétisation numérique, la télémédecine, l'interopérabilité des réseaux, et la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets;

i) Trouver moyen de renforcer l'utilisation des TIC dans les petites et moyennes entreprises des pays en développement et des

pays en transition, ces entreprises constituant une source très importante d'emplois, et également d'améliorer leur compétitivité dans la nouvelle économie mondiale.

18. Les partenariats, auxquels participent gouvernements, entités bilatérales et multilatérales de développement, secteur privé et autres parties prenantes, devraient jouer un rôle essentiel. Dans ce contexte, nous notons la proposition figurant au paragraphe 11 du rapport du Groupe d'experts de haut niveau qui s'est réuni du 17 au 20 avril 2000, tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies crée un groupe d'étude sur les TIC, et demandons au Groupe de travail sur l'informatique de faire des recommandations concernant cette proposition. Le Groupe de travail pourra soumettre ses recommandations au Conseil économique et social pour examen.

19. Le Conseil économique et social devrait revoir les mandats et activités de ceux de ses organes subsidiaires qui sont chargés des TIC en vue d'établir les modalités permettant aux organismes des Nations Unies et aux gouvernements de disposer de conseils généraux, pratiques et concrets sur les politiques et programmes et tout élément nouveau relatif aux TIC au service du développement.

20. Nous recommandons l'adoption de la présente déclaration à l'Assemblée du millénaire.

21. Nous appelons les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres membres de la communauté internationale à traduire de toute urgence la présente déclaration par des initiatives cohérentes et concertées. Nous demandons au Secrétaire général de prendre sans plus attendre et en priorité toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre la présente Déclaration et de soumettre un rapport intérimaire au Conseil économique et social à sa session de fond de 2001. »

Notes

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 33.*